

Les associations culturelles

Un grand nombre d'associations culturelles, mais de petite taille en matière d'adhésions

La culture est fortement présente dans le secteur associatif. D'après les données d'enquête de l'Insee¹, la France compte environ 289 000 associations culturelles en 2018, soit 23 % de l'ensemble des associations. Le spectacle vivant constitue l'activité principale de 44 % d'entre elles, 24 % se consacrant en priorité à la musique (graphique 1). D'un poids plus limité, les activités pluridisciplinaires, hormis celles dédiées au spectacle vivant, mobilisent 20 % des associations culturelles tandis que l'enseignement artistique, le patrimoine, les arts visuels, les médias et industries culturelles occupent, pour chacun de ces domaines, entre 8 % et 10 % d'entre elles.

Les associations culturelles suscitent un très large intérêt puisqu'elles enregistrent 14,7 millions d'adhésions². Toutefois, le nombre moyen d'adhésions par association est inférieur à celui observé dans l'ensemble du milieu associatif : 51 au lieu de 133. Le spectacle vivant et les arts visuels se distinguent des autres domaines artistiques par un nombre d'adhésions particulièrement faible (graphique 2).

Peu de salariés par association culturelle, mais un poids important dans l'emploi associatif

Les associations culturelles sont de petite taille en matière d'emplois. Tout d'abord, seulement 14 % d'entre elles sont employeuses, comme dans l'ensemble du secteur associatif. Cette proportion est plus forte cependant pour l'enseignement artistique (26 %) et pour le spectacle vivant (20 % pour le théâtre et les arts associés, 17 % pour la danse, 26 % pour le spectacle vivant pluridisciplinaire), musique exceptée (13 %) (graphique 3).

Quant aux 40 900 associations culturelles employeuses, au nombre moyen d'adhésions plus élevé que les non employeuses (113 au lieu de 41), elles comptent en moyenne 5,7 salariés, bien en deçà des 12,6 du secteur associatif dans son ensemble (graphique 4). L'écart tient principalement aux emplois à temps plein : un salarié dans le premier cas, 5,9 dans le second.

Ce sont au total près de 232 000 salariés qui travaillent dans les associations culturelles en 2018, soit 10,6 % des salariés employés par le milieu associatif. Cette forte proportion, comparée à celle des emplois culturels, salariés ou non, dans le total des emplois en 2018 (2,6 %³), tient au poids important des associations culturelles dans le milieu associatif (23 %).

1. Voir la méthodologie utilisée dans la partie « Sources et définitions ».

2. Cette statistique ne signifie pas que 14,7 millions de Français adhèrent à une association culturelle. Les adhésions peuvent concerner des personnes physiques et morales, et être multiples en raison de plusieurs activités. En outre, pour une même activité, des multiples comptes peuvent exister. Dans le sport par exemple, un même adhérent peut être compté par le club local, les fédérations départementale et nationale. Dans la culture, ces multiples comptes sont en revanche peu fréquents *a priori*. Ils disparaissent dans tout ratio du nombre d'adhésions par association.

3. *Chiffres clés 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, 2021.

Une forte proportion d'emplois à temps partiel ou sous contrat à durée déterminée

Quoique le nombre de salariés à temps partiel par association employeuse soit inférieur dans le secteur culturel (4,7 contre 6,7), celui-ci recourt massivement à ce type d'emplois. Si 53 % des emplois des associations tous secteurs confondus sont à temps partiel, cette proportion atteint 83 % dans les associations culturelles. Il s'agit là d'une de leurs spécificités, car, dans le secteur culturel pris dans sa totalité, la part de salariés à temps partiel ne dépasse pas 25 %. Les associations d'enseignement artistique et de spectacle vivant se singularisent de nouveau par une proportion particulièrement élevée de salariés à temps partiel (graphique 5).

Par ailleurs, dans le secteur de la culture, les associations sont plus nombreuses à employer des salariés sous contrat à durée déterminée : 69 % d'entre elles recourent à de tels contrats, avec des proportions très élevées dans le spectacle vivant (92 % pour le théâtre et les arts associés, 91 % pour le spectacle vivant pluridisciplinaire) à l'exception de la danse, contre seulement 49 % dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 6). Nombre de ces salariés sont probablement des intermittents du spectacle.

Un bénévolat plus limité mais plus intense

Si une petite minorité d'associations emploie des salariés, en revanche la plupart d'entre elles bénéficient de l'appui de bénévoles. Ils sont de loin la principale force de travail du secteur associatif. Dans le secteur culturel, ce sont 3,5 millions de participations bénévoles (le nombre de bénévoles est inférieur, un même bénévole pouvant œuvrer pour plusieurs associations) qui apportent leur concours aux associations en 2018. Cette même année, elles représentent 17 % des 21 millions de participations bénévoles enregistrées dans le secteur associatif pris dans sa globalité. Cette proportion, plus faible que le poids des associations, tient à un nombre moyen de bénévoles par association culturelle inférieur à celui observé dans l'ensemble du secteur associatif, à savoir 12 contre 17 (graphique 7). Le spectacle vivant, hormis ses activités pluridisciplinaires, mobilise le moins de bénévoles (11), en dépit de la tenue de festivals plus répandue dans ce domaine d'activité. Certes, les associations mentionnant ce type de manifestation recourent en moyenne à 23 bénévoles, mais elles représentent moins de 5 % des associations de spectacle vivant. Les participations bénévoles sont les plus nombreuses dans le domaine du patrimoine.

Bien que ses effectifs soient en moyenne plus limités dans les associations culturelles, le bénévolat y occupe cependant une place plus importante parmi les ressources disponibles, en particulier monétaires. Pour un même budget de 10 000 euros, les participations bénévoles s'élèvent à 4,9 dans les associations culturelles au lieu de 1,7 dans l'ensemble du secteur associatif. Par conséquent, au regard de leurs ressources monétaires, les associations culturelles recourent plus intensément au bénévolat.

Une surreprésentation des retraités parmi les dirigeants

Qu'ils soient bénévoles ou salariés, le président, le trésorier ou le secrétaire d'association culturelle ne se différencient guère, en matière d'âge et de statut économique, de leurs homologues de l'ensemble du secteur associatif. Ils se démarquent en revanche de la population française. Ils ont 54 ans en moyenne, quand l'âge moyen de la population ne dépasse pas 42 ans. Les retraités sont en effet surreprésentés dans ces trois fonctions. Leur poids varie de 36 % à 38 % selon les postes, alors qu'il n'excède pas 23 % de la population en 2018.

Un budget plus faible et plus dépendant des subventions publiques

Les ressources financières des associations culturelles sont bien plus limitées que dans l'ensemble du secteur associatif. Certes, elles représentent 7,2 milliards d'euros en 2018 (5,8 % des 124,6 milliards de toutes les associations), dont 79 % concernent les associations

employeuses, mais le budget moyen d'une association culturelle est légèrement en deçà de 25 000 euros, au lieu de 98 000 euros pour une association tous secteurs confondus.

Les associations culturelles se distinguent par une plus forte proportion de subventions publiques et en contrepartie par une moindre proportion des recettes d'activité. Les premières représentent un tiers du budget des associations culturelles alors que leur poids ne dépasse pas 17 % du budget de l'ensemble des associations. Les secondes constituent 45 % des ressources courantes des associations culturelles, mais 60 % du budget dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 8).

Toutefois, la structure des ressources des associations culturelles diffère selon qu'elles sont employeuses ou non. Celles qui emploient un salarié se révèlent nettement plus dépendantes des subventions publiques que les associations sans salarié. Dans le premier cas, cette catégorie de ressources représente 36 % du budget, dans le second seulement 19 %. En contrepartie, les cotisations des adhérents et, dans une moindre mesure, les dons, les legs, le mécénat et les financements de fondations ou d'autres associations pèsent davantage dans le budget des associations culturelles non employeuses (graphique 9).

Seulement un tiers d'associations culturelles subventionnées

Ces moyennes ne doivent pas masquer que seulement 32 % des associations culturelles sont subventionnées. La proportion s'élève à 57 % pour les associations employeuses, mais elle est moitié moindre pour celles sans salarié, ne dépassant pas 28 %. Ces ratios sont inférieurs de 5 à 6 points à ceux de l'ensemble du secteur associatif. Par ailleurs, la proportion d'associations subventionnées selon le domaine artistique est comprise entre 44 % pour l'enseignement artistique et 26 % pour la musique (tableau 1). Mais cette dernière recueille un quart des subventions publiques destinées à la culture compte tenu du grand nombre d'associations se consacrant à ce domaine artistique, et l'ensemble du spectacle vivant en recueille presque la moitié. Cependant, la plus grosse part de subventions (27 %) revient au domaine pluridisciplinaire qui inclut les Maisons des jeunes et de la culture, lesquelles bénéficient de fonds publics importants.

Quant à la subvention moyenne par association subventionnée, la plus faible concerne le patrimoine (9 200 euros), la plus élevée les activités pluridisciplinaires (40 000 euros) (graphique 10). Le spectacle vivant, hormis sa composante pluridisciplinaire, constitué pour une large part de compagnies et d'orchestres, se révèle également mieux doté que les autres secteurs culturels. En moyenne, chaque association culturelle subventionnée reçoit 25 300 euros de subventions publiques, montant inférieur de 45 % aux 45 800 euros alloués en moyenne à une association, tous secteurs confondus (tableau 2). Cet écart tient aux associations employeuses : le montant moyen est de 88 800 euros dans le secteur culturel et de 186 200 euros dans l'ensemble du secteur associatif. En revanche, les associations culturelles sans salarié perçoivent un montant moyen de 4 000 euros, légèrement supérieur à celui de 3 600 euros dans le secteur associatif non employeur pris dans sa globalité.

Les subventions aux associations culturelles versées pour les deux tiers par les collectivités territoriales

Les soutiens financiers des associations culturelles sont principalement les collectivités territoriales : 28 % de ces associations sont subventionnées par les communes ou les intercommunalités, 9 % le sont par les départements, 4 % par les régions et 4 % par l'État. Dans une large majorité des cas, les communes ou intercommunalités ne sont pas associées à d'autres échelons administratifs. Ainsi, 60 % des associations culturelles subventionnées le sont exclusivement par une commune ou une intercommunalité.

Les subventions elles-mêmes proviennent des collectivités territoriales pour les deux tiers dans le secteur de la culture, pour la moitié dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 11). Le poids important des subventions accordées par les communes et les intercommunalités,

à savoir 38 % dans le secteur associatif culturel au lieu de 22 % dans l'ensemble du secteur associatif, explique cet écart. En contrepartie, les dotations de l'État (29 % au lieu de 35 %), des organismes sociaux et de l'Union européenne pèsent moins dans les subventions reçues par les associations culturelles.

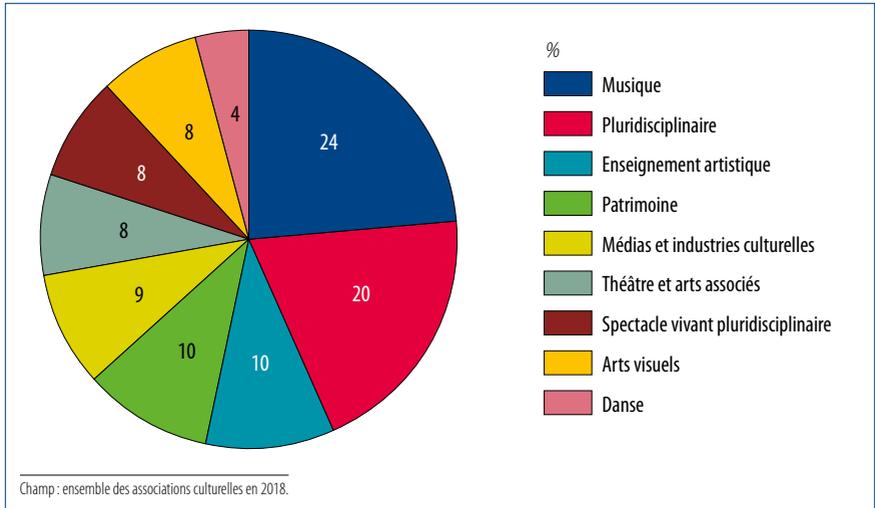
Les chiffres présentés ici sont extraits d'une étude du DEPS reposant sur les données de l'enquête de l'Insee consacrée aux associations¹ pour l'année 2018 et réalisée à la fin de 2019. La délimitation du secteur culturel retenue dans cette étude a fait l'objet de travaux spécifiques. Elle résulte en effet d'une analyse textuelle sur les réponses des associations aux questions ouvertes sur leurs activités, et non de leur déclaration d'un domaine d'activité, contrainte par la nomenclature de l'enquête et empreinte de leur subjectivité. En effet, la pluridisciplinarité artistique d'une part, la frontière entre domaines d'autre part, notamment entre la culture et les loisirs, induisent des difficultés de positionnement pour les associations. L'analyse textuelle détermine l'existence ou non d'une activité dominante selon des critères objectifs. Elle permet en outre une nouvelle classification des activités culturelles, qui distingue des domaines tels que les différentes disciplines du spectacle vivant, les arts visuels, les médias et industries culturelles, le patrimoine ainsi que l'enseignement artistique regroupé dans un domaine qui lui est propre.

1. Sylvie DUMARTIN et Sandrine FIRQUET, *1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym*, Paris, Insee, Coll. « Insee Première », n° 1857, mai 2021.

Pour en savoir plus

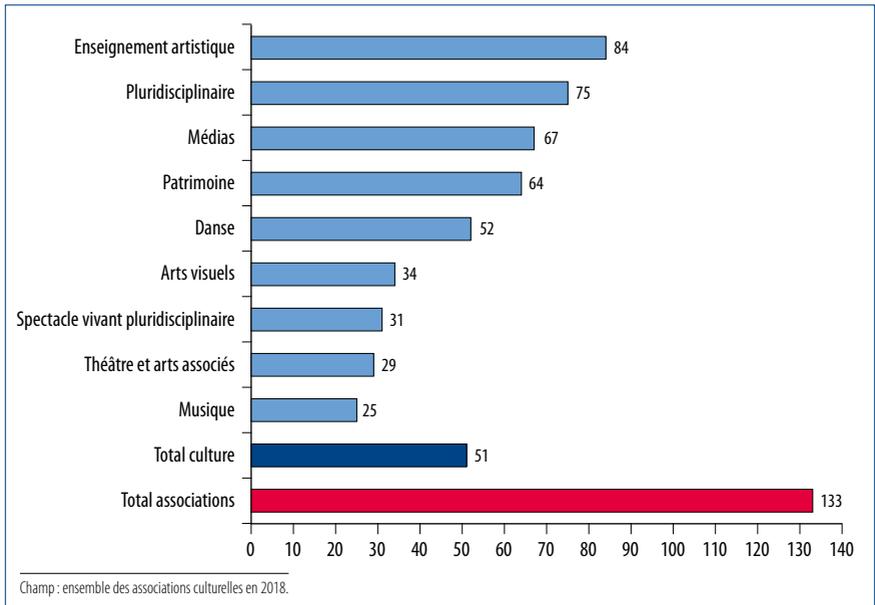
- Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG, « Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire », dans Mathilde RENAULT-TINACCI (sous la dir. de), *Les Modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, La Documentation française, 2021
- Sylvie DUMARTIN et Sandrine FIRQUET, *1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym*, Paris, Insee, Coll. « Insee Première », n° 1857, mai 2021
- Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG, *Le Paysage associatif français : Mesures et évolutions*, Lefebvre-Dalloz, 2023
- John BAUDE, *Les Associations culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-5

Graphique 1 – Associations culturelles par domaine d'activité en 2018



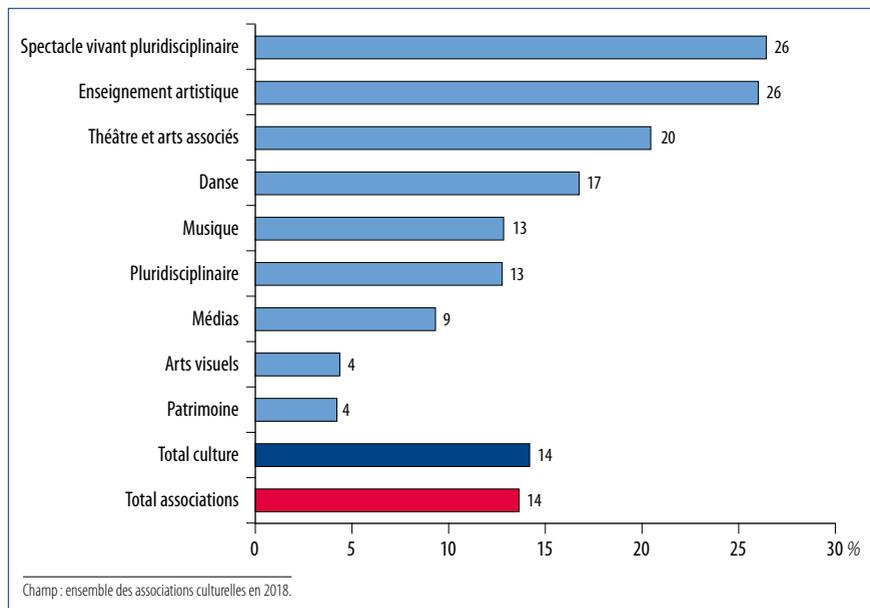
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Nombre d'adhésions par association selon les domaines d'activité en 2018



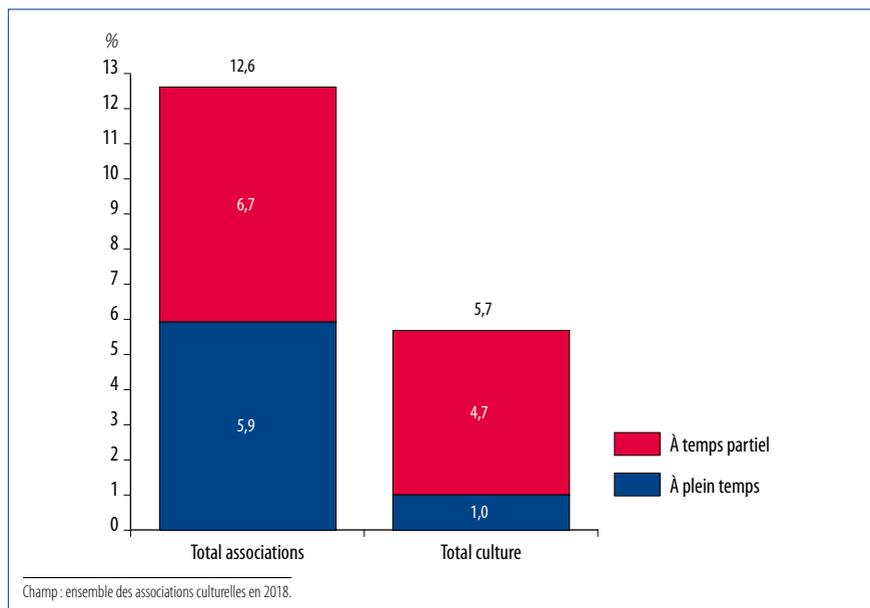
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Poids des associations employées par domaine d'activité en 2018



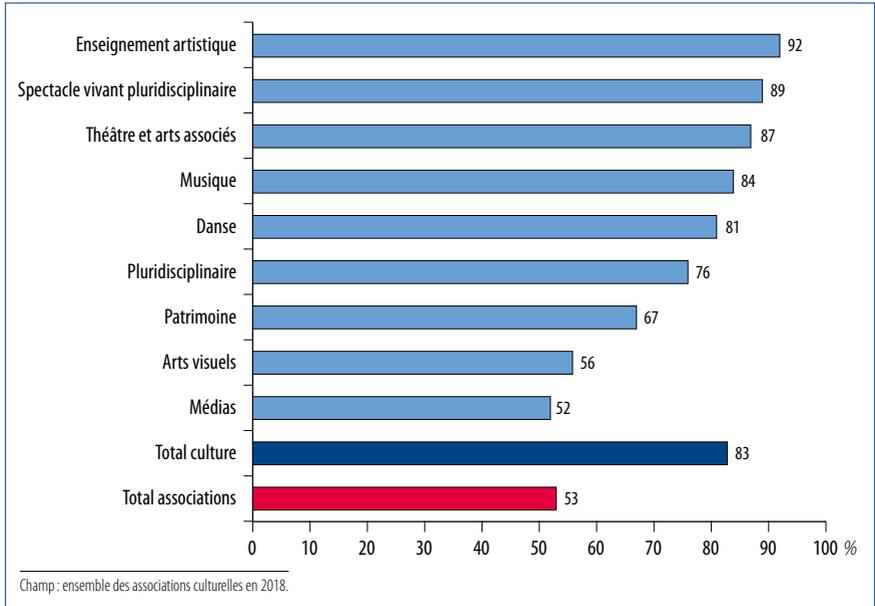
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Nombre de salariés par association employeuse en 2018



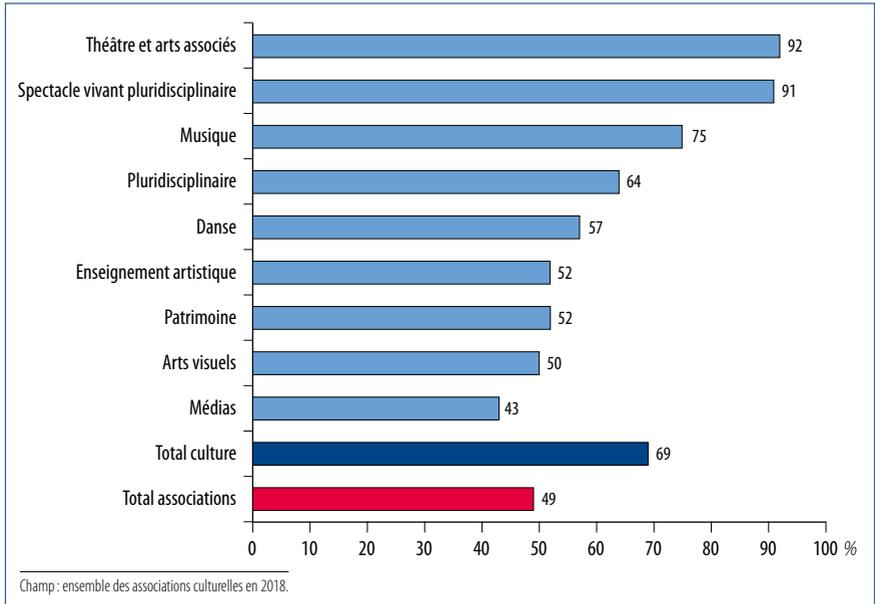
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Poids des salariés à temps partiel dans les effectifs des associations employées en 2018



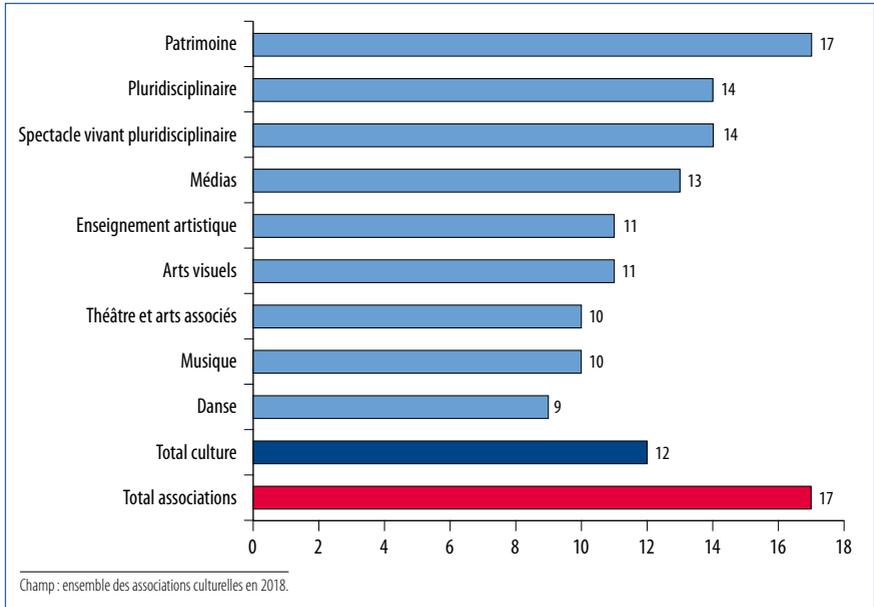
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 6 – Proportion d’associations employées recourant aux CDD en 2018



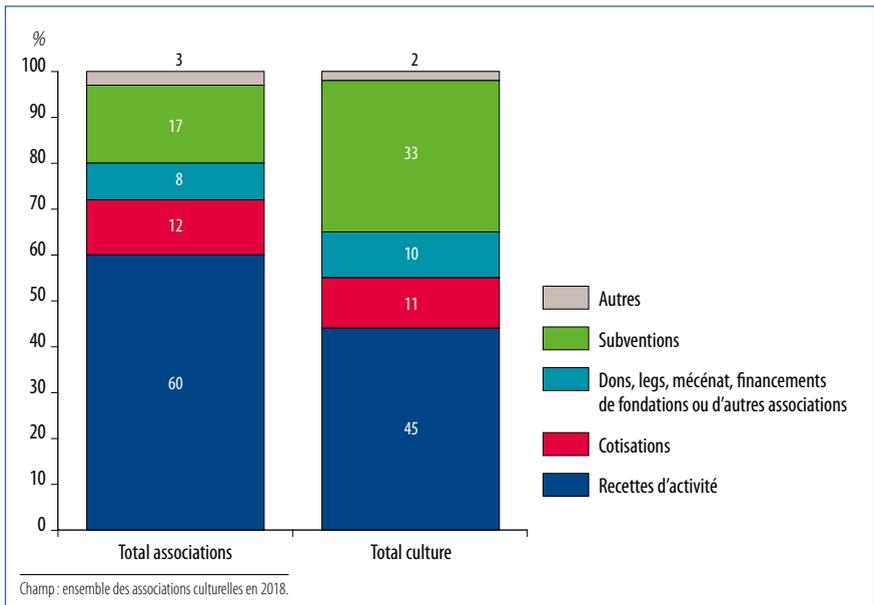
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 7 – Nombre de participations bénévoles par association en 2018



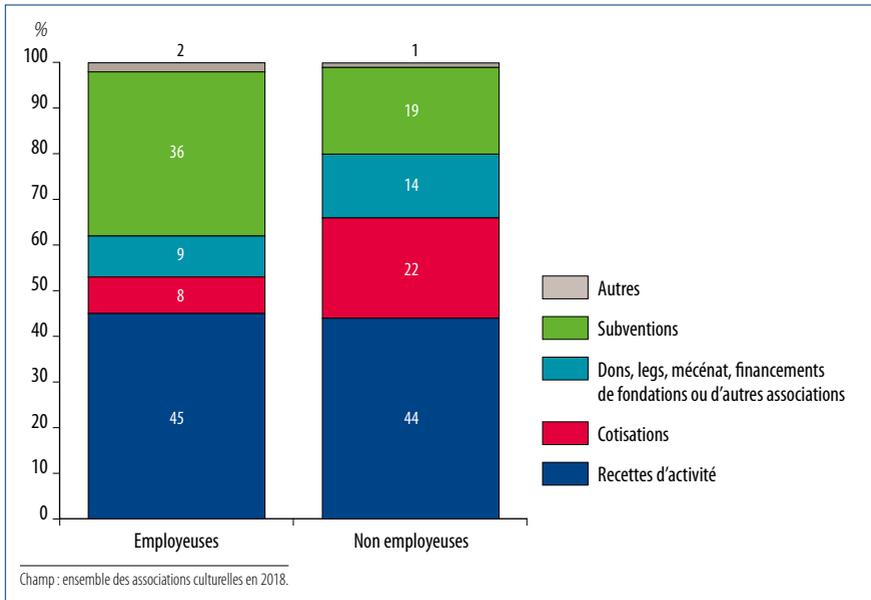
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 8 – Répartition des ressources courantes des associations en 2018



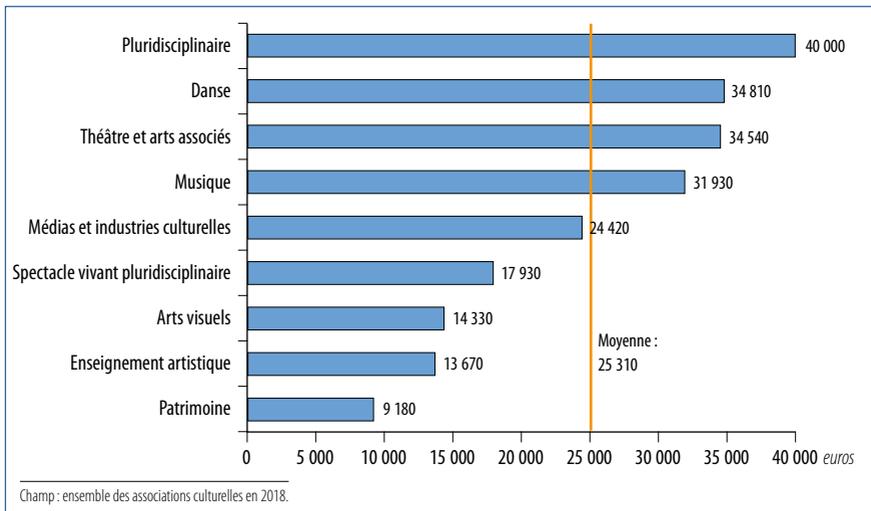
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 9 – Répartition des ressources courantes des associations culturelles employées ou non en 2018



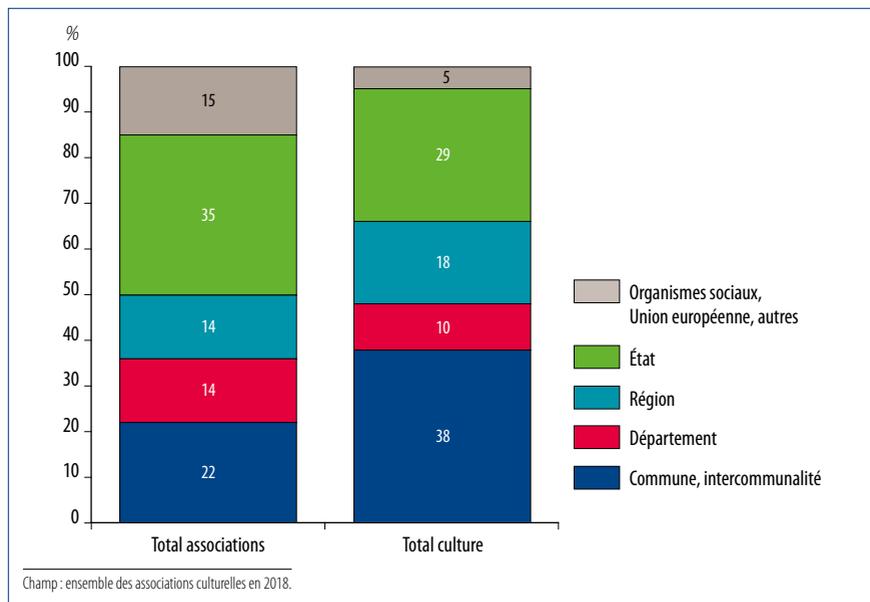
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 10 – Montant moyen des subventions publiques par association culturelle subventionnée en 2018



Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 11 – Répartition des subventions par financeur en 2018



Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Taux d'associations subventionnées en 2018

En %

Total culture	32
Employeuses	57
Non employeuses	28
Total associations	37
Employeuses	63
Non employeuses	33
Enseignement artistique	44
Théâtre et arts associés	38
Danse	31
Musique	26
Spectacle vivant pluridisciplinaire	34
Arts visuels	33
Médias et industries culturelles	36
Patrimoine	37
Pluridisciplinaire	27

Champ : ensemble des associations culturelles en 2018

Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Montant moyen annuel des subventions par association subventionnée en 2018

En euros

	Total associations	Total culture
Toutes associations	45 800	25 300
Employeuses	186 200	88 800
Non employeuses	3 600	4 000

Champ : ensemble des associations culturelles en 2018

Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024